

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 934-2024

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 16 décembre 2024, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 934-2024 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2025**.

QUE ce règlement est disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau en communiquant au bureau de la greffière par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel au greffe@saint-georges.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 25^e jour de décembre 2024.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**